

Image not found or type unknown



## zone de stationnement payante" obligation des communes"

Par **legrant**, le **01/08/2009** à **11:23**

bonjour, je vous demanderais dans les zones de stationnement payantes les panneaux de signalisation doivent obligatoirement marquer B6b4 et doit-il être marqué au sol à chaque endroit payant, ou la place de chaque endroit être peint en vert au lieu d'être marqué payant, merci de me répondre à [bernardl85@hotmail.fr](mailto:bernardl85@hotmail.fr), cordialement.